

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH)

Par arrêté du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté de Communes du Pays Morcenais a prescrit les modalités d'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du PLUiH. Cette procédure a pour objet d'encadrer les installations agrivoltaïques et les ombrières agricoles en imposant des marges de recul dans les zones agricoles et naturelles, et de créer un secteur agricole protégé dans lequel ces installations seront interdites.

L'enquête publique se déroulera du 15 Octobre 2025 à 9h00 au 6 Novembre 2025 à 12h00, soit une durée de 23 jours consécutifs. Madame Guénaëlle GUÉGAN a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice, et Monsieur Florent DEVAUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Tribunal Administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est mis à la disposition du public en version papier au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site internet communautaire www.paysmorcenais.fr et sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de Communes et dans les six mairies membres.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier de modification n°2 du PLUiH n'a pas nécessité la réalisation d'une évaluation environnementale, comme indiqué dans l'avis conforme n°2025ACNA128 du 28 juillet 2025 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine. Cet avis ainsi que l'ensemble des avis reçus des personnes publiques associées et consultées à leur demande sont joints au dossier d'enquête publique.

Durant toute la période de l'enquête publique, le public pourra **consigner ses observations et propositions** :

- dans le **registre papier** ouvert à cet effet au siège de la Communauté de communes et au sein de chaque mairie membre, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **par courrier postal à l'attention de la commissaire enquêtrice**, au siège de la Communauté de Communes – 16 place Léo Bouyssou – 40110 Morcenx-la-Nouvelle
- **par mail** à l'attention de la commissaire enquêtrice à enquetepublique@paysmorcenais.fr

Les contributions du public transmises par voie postale, par courriel ainsi que les observations écrites et orales reçues par la commissaire enquêtrice lors de ses permanences seront annexées et consultables au registre présent au siège de la Communauté de communes. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet communautaire dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

La commissaire enquêtrice recevra le public au siège de la Communauté de Communes du Pays morcenais, sans rendez-vous, aux dates, horaires et lieux suivants :

- Mercredi 15 Octobre de 9h00 à 12h00
- Mardi 28 Octobre de 14h00 à 17h00
- Jeudi 6 Novembre de 9h00 à 12h00

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos par la commissaire enquêtrice, qui disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de la Communauté de communes. Ces documents seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de communes, dans les six mairies membres, sur le site internet communautaire et en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver la modification n°2 du PLUiH, adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis reçus, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêtrice.

Cet avis est affiché au siège de la Communauté de Communes et dans les six mairies membres, au moins quinze jours avant le début de l'enquête, et le restera pendant toute sa durée, ainsi que sur le site internet communautaire. Il sera également publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux Sud-Ouest et Les Annonces Landaises.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Communauté de communes du Pays morcenais au 05.58.04.14.15 ou par courriel à contact@paysmorcenais.fr

Fait à Morcenx-la-Nouvelle le 12 Septembre 2025

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY